Voici ce qui explique la quantité de femmes arrêtées par les troupes, et amenées à

La Verite, du 25 mai, raconte que, dans les quartiers populeux, les femmes et les jeunes filles ont travaillé aux barricades avec

une activité extraordinaire.

Cette ardeur inattendue des femmes, dont plusieurs sont armées et marchent au combat, s'explique par les attentions nombreuses dont elles ont été l'objet de la part de la

Les veuves s'étaient habituées à l'idée de toucher, par an, 600 francs de pension, et de voir leurs enfants nouvris par la Commune qui, on s'en souvient, avait declaré les

L'occupation de l'église de Notre Dame-des-Victoires, écrit, samedi, le correspondant du Dais Felegraph à Paris, a été accompagnée d'atrocties sans nom. Les gardes nationaux y dat fait leur apparition jeudi à 4 heures. D'abord, ils expulsèrent, avec force injures, les nereances du principe puis ils arrêté. les personnes qui prinient, puis ils arrêtè-rent le clergé et les habitants qui vinrent protester. Les portes furent fermées, et un officier

Les portes furent fermées, et un officier informa les prisonniers d'un ton solennel qu'on allait « exécuter des fouilles pour trouver des cadavres, au nom de la morale. » On leva les dalles, et les gardes s'emparément du trésor de l'église, valant à peu près 250,000 francs. Mais ce ne fut que 'rès lard dans la soirée que les piocheurs, atteignant l'ancien cimetière, trouvèrent des squelettes. Pendant la nuit, naturellement, les gardes s'envirerent: dans les intervalles du travail

s'envirent; dans les intervalles du travail, ils mirent les vêtements des prêtres, exécu-tirent des danses et chantèrent des chansons scènes devant leurs prisonniers, leur déous frais de femmes assassinées par des pré-es, mais retusant a un culrurgien incarceré

arni les autres de vérifier l'accusation. Toute la journée, ces forcenés se livrèrent lans l'église à la plus révoltante des orgies; ce gardes nationaux, de plus en plus ivres, finirent par emporter, dans quatre fourgons relacherent leurs prisonniers jeudi sor, l'exception d'un prêtre.

Les insurgés avaient pris les plus coupables mesures pour favoriser l'incendie On a pu enlever à 1,500 maisons des padigeon

Parmi les prisonniers amenés à Versailles, le compte déja un grand non bre d'Alle-ands; plusieurs, pris le fusil à la main, ont immédiatement passés par les armes. es misérables avaient l'audace de faire valoir leur nationalité prussienne, disant que leur mort serait un cas de guerre entre la Prusse et la France.

Voici les nons des députés qui ont signé la proposition ayant pour objet de de mander des prières publiques dans toute la France: Mil. de Cazenove de Pradines, Benoist-Ma. de Cazenove de Pradines, Benoistativ, E. de la Rochette, Baze, de Carayon-la Tour, Lucien Brun, de Lur-Saluces. Octave Bepeire, Auguste Lestourgie, de Foucaud, Paul Busson, Bourgeois, A. de Syany, general du Temple, Princetea, de Donhet, amiral Jauréguberry, de Bouillé, de Chamaillard, colonel Caron, de la Gochetnion, D'Abbadie de Barrau, D'Auxais, Paulin Gillon. Paufin Gillon.

Pelierenux-Villeneuve, Ambroise Joubert, S'estereaux-vinentuve, Ambroise Joubert, Bilde Gavardie, de Corunter Lucinière, de Vincis, de Devoch, de Laroch-foucauld-Bissocia, Dumon, de Lassus, d'Auberion, J. Cheguillaume, Lallié, Monjaret de Kerjégu, de Forzan, H. de Boisboissel; A. de Cintre, de Lagge, H. de Champagny, de Lorgeril, laborto.

D'Abeville, A. de Colombet, E. de Fontaine, de Gontault-Biron, A. de La Borde-rie, Th. Dezannau, Pradié, de Melun, Soury-Lavergne, A. Fresneau, E. de Féliconde, Malartie, Jules de Limairac, de Vaulchier,

Malartie; Jutes de Limairac, de Vaulchier, de Saintenac, Gabriel de Belcastel, A. Tailhan, Chabrand, Fèrd. Boyer, Louis Baragion, E. de Dampi rre, A. de Peyramont, R. de la Pervanebère, Ch. Combier.

A. Gallet, de la Monneraye, J. Delsol, de Bonald, de Montlaur, Léon Riant, A. de La Grange, J. Leurent, de Fourton, P. Mayand, A. Jordan, G. de Chadrol, de Mérode, de Meaux, Ch. Merveilleux Du Vignaux, Rod-z-Benavent de Bediebu, de Ventavon, de Tréville, Hulin. V. le Bridien, de Ventavon, de Tréville, Hulin, V Audreo de Kerdrel, A. Rivaille, de Castel-lane, Louis de Saint-Pierre, Calemard de La

us les députés du Nord et du Pas-de Calais ont voté pour la loi, ainsî que MM. Dufaure, Le Flo, de Larcy et Pothuau.

On écrit de Versailles

 Voici, à peu près, où en sont les travaux de la plus importante commission, celle des de commerce. traités, à mesure de leur expiration,

seraient remplacés par des tarifs. > Pour ce qui concerne le coton, la ques-tion est résalue. Il sera frappé d'un droit de 30 e/o ad valorem.

La question des laines est beaucoup plus

cord jusqu'ici, non plus que sur les fers, les chanvres et les soies.

• Cependant, les commissions ont pris l'ennt formel d'en terminer de facon à ce que le nouveau projet de tarif soit prêt pour le 1er juin. On compte beaucoup sur ce pro-1 juli. On compte beaucoup sur ce pro-t pour donner un élan considérable à l'in-istric nationale, et êtra en mesure de com-er quelques-uns des déficits du Trésur.

bler queiques-uns des dencits du Tresor.

Le libre-échange, qui avait été tant en faveur dans les dernières assemblées, devait nécessairement, perdre du terrain avec le ministre qui la combattu le plus énergiquement. Les réprésentants des ports paraissent à peu près être les seuls qui tiennent bon pour le liberté illimitée du commerce.

LA COLONNE VENDOME

En 1841, dans son livre de Lutèce, un des étrivains les chas éminents de l'Al-lemagne, Henri Heine, prédisait ce qui est arrivé en 1871.

Après avoir parlé de l'obelisque de Luqsor, sur la solidité duquel des craintes s'étaient élevées, Henri Heine ajou-

Paris, 19 décembre 1841.

Le vrai rival de l'obélisque de Luque est toujours le trophée élevé à Napoléon, la colonne Vendome. Est-elle solide? Je ne sais, mais elle se trouve à sa véritable place, en harmonie avec son en-Elle se base fidèlement sur sol national, et tout ce qui s'attache à ce dernier possède un ferme appui. Un appui complètement ferme?

ici en France, rien n'est ferme

Déjà, une fois, les orages ont arraché du faîte de la colonne Vendôme le chapiteau, l'homme de fer qui pose sur son fût, et en cas que les communistes parvinssent au gouvernement, le même ac-cident pourrait lui arriver une seconde fois, ou bien même la rage d'égalité ra-dicale serait capable de renverser toute la colonne, afin que ce monument et symbole de la gloire fût entièrement rasé de la terre; aucun homme et aucune œuvre humaine ne doit, d'après ces égalitaires communistes, surpasser une mesure communale, et l'architecture aussi bien que la poésie épique est menacée de ruine. « A quoi bon, de nos jours, un monument en l'honneur d'ambitieux assassins et mitrailleurs des peuples? » c'est ainsi que j'entendis s'écrier dernièrement un niveleur enragé, à propos du concours pour les modèles du mausolée impérial; « cela coûte l'argent nécessaire au soulagement de la misèredes pauvres gens, et nous le briserons tout de même quand viendra le jour! »

Oui, le héros mort aurait peut-ètre mieux sait de rester à Sainte-Hélène, et je ne lui garantis pas qu'un jour son monument tunèbre ne soit réduit en débris, et que ses cendres ne soient jetées dans ce beau fleuve au bord duquel désirait reposer si sentimentalement, je veux dire la Seine! Thiers ne lui a peut-ètre pas rendu un grand service comme ministre (1). HENRI HEINE.

LA NOUVELLE DANSE DES MORTS

En 1848, parut chez Coupil, éditeurà Paris, une série de six lithographies composées et dessinées par Rhetel, et intitulée: le Socialisme, nouvelle danse

Ces compositions, toutes exécutées avec une rare puissance d'originalité et de verve, avec le fantastique et le réa-lisme brutal des Allemands, seraient aujourd'hui d'une actualité saisissante, et il serait à désirer que, pour l'instruction de tous, elles fussent reproduites par milliers et exposées à tous les carrefours. Comme nous croyons qu'elles sont malheureusement peu répandues, nous al-lons essayer de les décrire. Sur la couverture se trouvait cette légende :

Toi, bourgeois, et toi, paysan, considérez moi bien ces feuilles! vous y verrez nue et sans voile une sérieuse image d'une époque sérieuse. Il y en a plus d'nn qui nous arrive tout comme s'il était un nouveau messie. Il ne parle que de puis-ancé et de félicités qu'il tient "prêtes pour tout le monde. Vons le crovez, parce que ce qu'il dit vous flatte; regardez ces feuilles et ju-

Planche I. — « Liberté, égalité, fraternité! , passé, va-t'en! » Tel est, le cri que poussent les peuples à la ronde. Aussitôt, du sein de la terre entr'ouverte, s'élève le faucheur d'honmes. « Voici, dit-il, un jour de mois-on qui s'approche! » A peine a-t-il paru, qu'un groupe de femmes l'entoure et le presse; elles lui portent l'armure avec laquelle il accomplira son œuvre.

A la Justice garottée, la ruse a volé son glaive et le mensonge, sa balance; ils les donnent au faucheur. La vanité cache sa tête hideuse sous un chapeau à la plume ondoyante: la démence lui amène son coursier; la cruauté sanguinaire lui apporte la faux, l'arme par excellence du moissonneur. Allons, braves gens ! voict venir celui qui va vous rendre tous libres et égaux.

Planche II. - « L'aurore, aussi pure qu'autrefois, resplendit du haut des cieux sur la trefois, resplendit du haut des cieux sur la ville et la campagne, lorsque paraît le faucheur marchant avec une hâte sauvage. C'est vers la ville qu'il dirige son cheval, car c'est là qu'il se promet la plus abondante moisson. Les plumes de coq de son chapeau prenneut au soleil la couleur de sang; sa faux lance des éclairs, son cheval hennit; les corbeaux croassent de joie à son approche.

Planche III. - « Le voici arrivé! il va droit au cabaret, où se tiennent maintes pra-tiques échauffées par l'eau-de-vie. Au milieu des chants effrontés, des cris, des disputes, il entre, et tout d'un coup: « Amis, crie-t-il, vive la république démocratique et so-ciale, elle fera le tour du monde! Que pèse une couronne a-jourd'hui? Pas plus qu'une pipe, je vais vous le prouver ; faites attenpipe, je vais vous le prouver; faites atten-tion. » Il tire aussitôt sa balance; mais Il la tient par le fleau et non par l'anneau. Les assistants ne s'en aperçoivent pas. tant la cnose les réjouit, et ils s'écrient: « Voici notre ami! voila l'homme qu'il nous faut. Celui-la, nous le suivrons; qu'il nous conduise! Et toi, pauvre femme aveugle, pourquoi te sauves-tu donc? Y verras-tu plus clair que les autres? >

Planche IV. - « Liberté, égalité, frater-Planche IV. — « Liberte, egalite, frater-nite! Vive la république démocratique et so-ciale! tel est le cri qui parcourt la ville! Les pierres siffient, les pavés s'amonocilient. A l'Hôtel-de-Ville! Il y est déjà, l'ami du peu-ple, le héros du socialisme! Il va parler : si-lence! Tendant le glaive que la ruse a pris

(1) Édition Michel Lévy, 1866, page 222.

à la justice : « Peuple, dit-il, cette épée t'ap-

a la justice: « Peuple, dit-il, cette épée l'ap-partient; qui désormais est le juge souve-rain? Toi seut Dieu parle par ta bouche, par elle seule! Aux armes! — Du sang! du sang! lui répondent des milliers de voix. » Planche V. — Le combat: « Haut le pavé! Des barricades! Sur le sonmet, celui qu'ils ont choisi pour guide, l'ami du peuple, tient d'une main ferme le sanglant étendard... Les balles pleuvent, la mitraille siffie! tout tom-be: tout s'écroule à l'entore, lui. il rit: « Eh be ; tout s'écroule à l'entour, lui, il rit : « Eh ben ddi-il, je vous tiens parole : vous voila tous égaux, tous semblables à moi. » Alors, il soulève son rétement. A cette vue, tous frémissent : celui qui les commandait, l'ami du pruple, CETAIT LA MORT!!!

du pruple, C'ETAIT LA MORT!!!

Planche VI. — « L'ami du peuple, c'était
la mort!!! il a en effet tenu toutes ses promesses, car ceux qui l'ont suivi sont là tous
étendus, livides, mais égaux et libres. Sans
masque maintenant et jetant un regard de dédain sur cette pourriture, il s'éloigne en vainqueur, l'ami du peuple. >
« Au verso de la couverture, cette autre

legende:
« Tous égaux! ni grands ni petits, ni
pauvres ni riches, tous CADAVRES!!!
« O Liberté, qui t'amène donc parmi
nous! Ce n'est ni le viète effronté, ni la violence sanguinaire. Alors seulement que l'intrigue et l'ambition seront étouffées, tu fleu-

rigad et l'ambition seront étounées, tu heu-riras dans to-ite ta splendeur.

« Et toi, Egalité! ne dois tu donc venir que par la mort! Non, croyez le, les BONS sont égaux entre eux, qu'ils soient en haut, en bas, riches ou pauvres.

« Et toi, Fraternité Ltoi, la plus sublime

expression de la plus sublime doctrine, on t'a flétrie, déshonorée, on a fait de toi le hi-deux symbole du meurtre et de l'incendie! Emprase enco e nos cœurs de ta chaleur vivisiante, siamme génératrice des bonnes œuvres, alors Dieu viendra en aide à la pa-

Dællinger

Voici le jugement que porte sur Dœllinger une feuille protestante et démo-cratique de Francfort, le Frankfurter Zeitung.

Dællinger a rejeté le dogme de l'infailli-bilité. J'admets qu'il savait ce qu'il faisait, j'admets encore qu'il est convaincu de la doctrine opposée. Mais quelles sont les con-séquences inévitables de ce refus ? Si le Pape séquences inévitables de ce refus? Si le Pape n'est pas infaillible, le concile général, qui l'a déclaré tel ne peut plus être infaillible. Partant, la doctrine de l'Eglise n'est plus infaillible. Si, en outre, l'Eglise n'a point l'assistance de l'Esprit saint, tout ce qu'elle enseigne, déclare et commande, est purement humain et n'a, par conséquent, aucune valeur devant Dieu et la conscience. Ainsi tombent tour à tour l'autorité de l'Eglise et tout l'ordre ecclésiastique priviligié, et il ne reste que le christianisme biblique du protestantisme.

Dœllinger a rejeté l'infaillibilité : pour rester conséquent avec lui-même, il doit abandonner l'Eglise et devenir-protestant. A-t-il su voir cette conséquence ? Non. La verra-t-il un jour ? Non... Ce veillard n'a-t-il si longuement vécu que pour voir une seule parole servant les intérêts du libéralisseule parole servant les interess du liberaus-me, lui procurer plus de réputation que tout ce qu'il a produit avec tant de peine et de fatigue dans le domaine de l'esprit? N'a-t-il en cinquante ans, recueilli tant de matériaux utiles à la défense de l'Esplise que pour tomber au terme de sa carrière en se heu à une pierre au milieu des applaudissen du liberalisme? N'a-t-ii été considéré jours comme le premir r savant catholique de l'Allemague que pour être acciamé, au dé-ciin de sa vie, par les protestants, les is-raélites et les infidèles ?... Le libéralisme s'est emparé de lui et ne le lâchera plus.

LA MORALE EN ITALIE.

On écrit de Rome : « On me rapporte un fait qui ne laisse au-cun doute sur les tendances morales du cun doute sur les terdances morales du gouvernement italien. Depuis douze ans, c'est à-dire depuis l'annexion de la Toscane au Piémont, les campagnes florentines sont alises en exploitation au pofit des nouveaux alises en exploitation au pout des nouveaux mattres de l'Italie. Des commerçants d'infamie s'y livrent à la traite des jeunes filles. Celles-ci signent un engagement d'une année et sont amenées dans la capitale provisoire et placées en des lieus qu'il est intille de nommer. Souvest il arrive que l'honneur et la vertu luttent contre cette surprise abominable, mais presque toujours le triomphe est du côte du mal. Or, ces jours derniers, une plainte fut portée à la légation de France. La France est encore regardee comme la protectrice des grandes infortunes et de l'honneur outragé Notre représentant n'hésita pas : Hs'agi-saitd'exercer un acte de charité qui est du droit de tout homme; il alla trouver un des minis-tres du roi, qui l'accueillit obséquieusement et promit de s'occuper de l'affaire, mais n'en fit rien Pressé de nouveau, notre représentant retoirna chez le ministre, lequel finit par declarer que sa bonne volonté était paralysée par la loi, par la liberté, etc. — Comment conciliez-vous la loi et la liberté avec l'outrage aux mœurs, avec la violence ?-Eh bien, reprit le ministre jetant le masque, nous sommes ennemis du Pape et de sa morale catholique, vous le savez. Tout ce qui peut donc servir à écarter le peuple du Pape et de la religion est une arme dans nos mains et nous ne nous la laissons pas arracher.

PAITS DIVERS

- La mort mystérieuse de l'avocat Grillet. -Nous lisons dans la Justice, de Paris, l'étrange récit qui snit :

Aucun journal, n'a, que nous sachions, mentionné la mort de l' vocat Grillet, fort connu au barreau et dans le monde politique, l'un des principaux membres de la Société de l'Union républicaine.

Cette mort a eu lieu dans des circonstances mysterieuses qui donnent tout lieu de croire à un assassinat, et une instruction judiciaire

se poursuit.
Voici les renseignements que nous avons

pu recueillir, et que nous publions sous toute

réserve:
Au commencement de la semaine dernière, l'avocat Grillet achevait de diner chez lui, en famille, lorsqu'il recut une lettre urgente.
À la réception de cette lettre, il sortit, disant à sa fille qu'il était appelé par une cliente, et qu'il aliait rentrer dans quelques heures.
Au bout de quelques heures, une dame Au bout de quelques heures, une dame connue venait prévenir MIIe Grillet que son

père se trouvait gravement indisposé et s'of-frait de la conduire près de lui.

Mile Grillet se fit accompagner d'un ami de sa famille; l'inconnue les conduisit dans un hôtel de la rue Montmartre, et là, au

moment d'entrer, les avertit que l'avocat Grillet n'était pas seulement indisposé, mais qu'il était mor La jeune fille et l'ami qui l'accompagnait

furent introduits dans une chambre nue, au milieu de laquelle était étendu le cadavre. Auprès du cadavre se tenait un homme ranger. Aucun médecin n'avait été ap-

Ces circonstances singulières firent ces circonstances singulares arent nat-tre aussitot le soupçon dans l'esprit de l'ami du malheureux Grillet. Il remarqua des ecchymoses antour de la gorge; sans rien manifester, il pris l'individu de l'aider à transporter le cadavre dans une voiture, lui persuada d'y monter avec lui, et le condui-sit moitié gré, moitié de force, chez le commissaire de police où il le fit mettre en état d'arrestation. Les constalations médicales qui ont été

faites ne sont pas parvenues à expliquer d'une façon satisfaisante les causes de la

d'une façon satisfaisante les causes de la mort. Tout donne lieu de penser qu'il y a eu crime et que Grillet a été étranglé. Il a été évidemment attiré dans un guet-apens. Les personnes qui habitent la cham-bre où il a été amené et où il a trouvé la mort étaient complétement inconnues dans l'hôtel; elles avaient loué la chambre le matin seulement, et elles ont disparu sans qu'on ait pu retrouver leurs traces. L'indi-vidu arrêté n'a pu fournir aucune justification de son identité.

tion de son identité.
Voici maintenant ce que l'on raconte au sujet des causes qui ont pu provoquer le crime, et ce qui achève de donner un intérêt tout à fait particulier à cet assassinat mystérieux.

L'avocat Grillet avait été, après le 18 mars, placé au ministère de l'intérieur par le ci-toyen Cournet.

Dans cette situation, il avait eu l'occasion

Dans cette situation, il avait eti l'occasion de connaître plusieurs pièces compromettantes nour les hommes du 4'septembre.

Il avait eu l'inconséquence d'emporter quelque-unes de ces pièces et de les montrer à diverses personnes, voire même dans les lieux publics, il en a donnné lecture en plein Café de Madrid.

Or, ces pièces ont disparu et n'ont pu être retrouvées ni sur lui ni chez lui. A t-on assassine l'avocat Grillet pour lui enlever les pièces que les personnes qu'elles compromettaient pouvaient avoir un puis-sant intérêt à faire disparaire, au moment surtout où elles étaient menacées de les voir publiées par les soins de la Commune.

dergier point mystérieux : avocat Grillet était intimeme nant lié avec M. Félix Belly, ancien rédacteur de la Presse, celui même qui, après le 4 septembre, concut le projet excentrique de former un corps d'amazones; il l'avait fait entrer avec lui an ministère de l'intérieur ; ils étaient insé-

Et, depuis la mort de l'avocat Grillet, M.

Et, depuis la mort de l'avocat Grillet, M.
Belly a disparu, et les récherches faites pour
le retrouver sont restées vaines.
Aurait-it été tué, lui aussi?
Tous ces faits ont causé au ministère de
l'intérieur et parmi les nombreux amis de
Grillet une emotion facile à concevoir, et
qui est lonn d'être calmée.
E-pérons que l'instruction judiciaire qui
se poursuit éclai-cira les divers points obscurs et mystérieux de ce drame étrange.

curs et mystérieux de ce drame étrange. » On e-time à plusieurs millions la valeur des propriétés achetées en Sui-se, en Bel-

gique, en Angleterre et en Espagne par des émigrés français qui semblent décidés à fixer leur séjour dans ces pays Voilà un des tristes résultats de nos discordes civiles.

— LES MÉNAGÈRES MILITAIRES. — Les bonnes de la ville de Blidah vienuent d'adresser au gouverneur la pétition suivante :

Monsieur le gouverneur, Monsieur le gouverneur,
Depuis longtemps, nous avons pu remarquer qu'une concurrence aussi étrange que
déloyale nous est faite à Blidah par un grand
nombre da militaires désignés sous le nom

d'ordonnances.

Pendant que beaucoup d'entre nous sont sur le pavé, nous voyons nos places occupées pa des soldats. Il n'est pas rare de voir uu chasseur d'Afrique, dans une tenue peu digne de ce vaillant corps, accompagner au marché, orné d'un tablier bleu à bavette, des dames qui pa sont pas tonjours létitimes. des dames qui ne sont pas toujours légitimes

des dames qui ne sont pas toujours légitimes, et un turco, un vrai turco conduisant des moutards à l'école ou à la promenade.

Si du moins nos maris nous restaient! Mais, point du tout, on les a mobilisés, de sorte que, pendant que des chasseurs d'Afrique et des turços font le service de ménagères, qui est le nôtre, nos maris partent pour combattre l'insurrection, sans même parié les chasseurs dont pour consolités passeuls dent pour consolités des services de la consolité d avoir les chassepots dent nos concurrents ne

Le public trouve cela drôle; mais nous qui sommes touchées dans nos sentiments et dans nos intérêts, nous ne sommes pas de

Sans Atre hien renseignées sur les règlements militaires, nous sommes por croire, comme on nous l'a assuré, q croire, comme on nous l'a assuré, que les ordonnances sont tout simplement des brosseurs qui ne sont point déchargés du service militaire. Qu'ils nettoient donc les habits des officiers, rien de mieux; mais qu'ils nous laissent faire le ménage de leurs

Il serait temps que chacun rentrat dens son rôle, et nousaimors à espérer, monsieur le gouverneur général, que vous donnerez des ordres pour faire cesser les abus que nous vous signalons. Le syndic des bonnes, Hélène.

MONT-DE PIÉTÉ DE BOUBAIX. Le Mont-de-Piété de Roubaix, institué par décret impérial en date du 11 juin 1870, va fonctionner le premièr juin prochain.

Il n'est peut-être pas hors de propos d'entrer dans quelques détaits sur l'utilité des monts-de-pièté en général.

Leur utilité est consacrée par une expérience de plus de deux siècles et par leur extension dans le monde entier.

Leur hut est de soulager la misère en général et de venir en aide à cette classe nécessiteuse, mais honnète, respectable, qui cache sa pauvreté et qui sait se priver pour ne pas avoir à démander ni accepter l'aumône.

mône. Les monts-de-piété sent les banques du pauvre, ce sont ses magasins généraux, aux-quels il peut recourir dans des cas extré-

Les cas extrêmes ne sont pas rares dans la classe ouvrière : c'est le manque de tra-vail, la maladie, la mort ou tout autre a

cident imprévu,

cident imprévu.

Le Mont-de-Piété vient en aide à ces nécessités; et moyennant une minime rétribution, il avance les 2/3 de l'estimation pour les effets, les marchandises etc., les 4/5 pour les bijoux et la vaisselle d'or et d'argent (sur leur valeur au poids).

Le minimum des gages est de 2 francs; le maximum est de 3,000 francs.

Les depôts sont faits pour douze mois au plus, mais le déposant, toujours propriétaire de son gage, est libre de le dégager, quand il le veut, ou de le renouveler, même après le terme expiré, tant que la vente n'en a pas éte faite.

La vente a lieu le treizième mois; ai le produit excède le montant du prêt, la différence sera remise à l'emprunteur; déduction faite des frais.

Si cette différence ou ce boni s'élève à plus de 1 fr., le Mont-de-Piété en donne avis au déposant par lettre affranchie, et celui-ci a un délai de trois ans pour faire sa réclamation, a dater du jonr de l'engagement ou du dernier renouvellement.

On voit de suite par ce qui précède, que tout est à l'avantage du déposant et que lemonts-de-piété ont per lu tout à fait leur caractère fiscal pour revêtir un caractère de pure bienfaisance; c'est le prêt sur gage substitué à l'usure et sans bénéfice pour le préteur.

Si un mont-de-pi-té est une bonne chose

Si un mont-de-pi té est une bonne chose en général, il est particulièrement utile à Roubaix dont l'industrie, le commerceainsi que la population tendent manifestement à se développer et à s'accroître encore

se aevelopper et à s'accroître encore.
C'est la seule ville en France de 70,000
ames qui n'en était pas dotée; il est surtout
utile, nous dirons même nécessaire, pour
nos classes nécessiteuses qui jusqu'ici, n'ent
ujun randée nice la riles causes de se qu'un remède pire le plus souvent que

En effet, nos déposants sont obligés de porter leurs gages à Lille, ou d'avoir recours à la succursale établie à Roubaix; outre que ce mode est très-conteux, il a l'incanvenient ce mode est tres-conteux, il à l'inconvenient de géner souvent ceux qui voudraient, à un moment donné, pouvoir opérer le dégagement de leur dépôt, cet inconvénient n'existera pas chez nons; les dégagements auront lieu tous les jours à hureaux ouverts.

Du reste, si la clerte, la netteté et l'es-prit d'unité sont désirables en toutes choses, c'est surfout en matière de bienfaisance. C'est pourquoi la ville, après avoir re-connu la supériorité d'un établissement spé-

connu la superiorité d'un établissement spé-cial sur une succursale, quelle qu'elle puisse être, a vou'u sonstraire ses administrés au tribut qu'ils paient au Mont-de-Prêté de Lille et rendre moins onéreuses les conditions du prêt, tout en sauvegardant ses intérêts pro-

D'après l'article 45 des instructions minis-térielles du 30 juin 1865 : des emprunts per-manents peuvent être ouverts dans les Montsde Piété, sin de leur procurer les ressources nécessaires pour alimenter leurs opérations de prêts sur nantissements; la caisse du Mont-de-Piété est donc ouverte à dater de ce jour pour recevoir les fonds libres des éta-blissements de bienfaisance et les dépôts des particuliers

Elle recevra les versements au fur et à mesure de ses besoins, contre des récépisses à souche et signés par le directeur-caissier

et deux administrateurs. et deux administrateurs.

Les dépôts des particuliers ne pourront être inférieurs à 500 francs, gradués de 100 francs en 100 francs, ni supérieurs à 5000 francs, à moins d'une délibération du Conseil d'administration.

La durée des dépôts sera d'un an au moins; après ce délai le Mont-de-Piété a la facuité de rembourser les emprunts et les déposants de les retirer en se prévenant trois mois à

l'avance.

Les intérêts sont fixés à 5 %, pour les dépôts particuliers et à 4 %, pour les cautionnements, les deniers pupillaires et les prêts
de la caisse d'épargne. Ils sont payables
par semestre, mention en est faite au dos du récépissé.

intérêts ne courent que cinq jours

Les intérêts ne courent que cinq jours après la date du versement, et ils sont arrêtés cinq jours avant le remboursement.

Les récépissés de dépôt sont nominatifs; ils ne sont pas transmissibles par endossement, mais le titulaire pourra toujours metre en son lieu et place telle personne qu'il désignera au directeur.

Le Conseil municipal de Roubaix, dans sa séance du 8 juillet 1869, a voté, à l'unani-

mité, la garantie des avances qui seraiont faites à l'Administration du Mont-de-Piété, et le décret impérial du 11 juin 1870, ar-ticle VIII, autorise la ville à garantir les engagements contractés par le Mont-de-Piété; nous avons donc la conviction que ces em-prunts se réaliseront factlement. Le crédit dont la ville jouit à juste titre, joint à la ga-rantie que présentent par elles-mêmes les opérations d'un Mont-de-Piété, ne nous laisse aucun doute à cet égard.

(Communiqué par la aire de-Piété.) la direction du Mont-

DENTS DEPUIS 5 FRANCS

Verbrugghe, dentiste. Rue de l'Hospice, 10, Roubaix.

Norveaux dentiers sans ressorts, mas ti cation et prononciation garanties en 8 jour

TOUS LES JOURS
Consultations gratuites de midi à deux heures, VERBRÜGGHE se rend à domicile et échange les pièces mal faite.

Le propriétaire Gérant J. REBOUX. Imp. J. REBOUX.